

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 13 décembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 7 décembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Mylène DIDON ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur David LEPICIER.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Madame Marie-Madeleine ADAM.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-53 : AVENANT N°1 MARCHÉ « REQUALIFICATION DE LA RUE PASTEUR » - LOT N°1 : RESEAUX HUMIDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de requalification de la rue Pasteur ont commencé le lundi 7 novembre 2022 au matin, avec les travaux sur réseaux humides par MARTINS TP.

Lors du dernier Conseil Municipal, l'assemblée a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un devis de MARTINS TP pour canaliser la source « La Dhuy », dans le cadre des travaux de requalification de la rue Pasteur.

Le maître d'œuvre s'est chargé de rédiger un avenant au marché de travaux, qu'il convient de faire valider par le Conseil Municipal.

Le marché de base pour le lot des réseaux humides était de 672 124,80€TTC.

Le nouveau montant de ce lot suite à l'avenant est de 737 517€TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 du lot n°1 « Réseaux humides » du marché public « Requalification de la rue Pasteur »
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN